# CHÂTEAU RIA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public de coopération culturelle 1, rue de l'Audience 95780 LA ROCHE-GUYON 01 34 79 74 42

service.accueil @chateaudelarocheguyon.fr www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret: 289 500 803 00019 Code APE: 9 103 Z



# E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial ECTURE DU VAL DE SE Extrait du registre des délibérations

ARRIVÉE LE

du Conseil d'Administration

2 3 NOV. 2021

Délibération n° 2021 - 03 du 13 avril 2021

Dijet: Création d'un compte de dépôt de fond pour la régie de recettes

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril, s'est réuni via le logiciel de réunion Teams

Microsoft, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération

Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 2 avril 2021.

### Etaient présents:

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public, Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel

Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat Représentants de l'État : DRAC : Laurent Roturier

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

<u>Personnalités qualifiées</u>:

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert, Gérard Maury, Cédric Lemagnent

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de

Seine: Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

## Absents excusés ayant donné un pouvoir :

# Absents excusés:

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Jean-Pierre Muller Représentant de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Amaury de Saint-Quentin

<u>Personnalités qualifiées</u>:

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

### Etaient également présents :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- François Gaspard, conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

### CONSIDERANT,

- > Que le service de dépôt de fonds du Trésor permet de déposer des chèques sans déplacement et de manière très régulière, sans endossement préalable par l'Agent comptable ;
- > Que l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor doit se faire au nom de la régie de recette, avec une seule habilitation limitée au ou à la régisseur.e de recettes ;
- ➤ La nécessité de s'abonner à DFTNET pour suivre les dépôts et y autoriser l'accès à l'Agent comptable afin de pouvoir transférer les fonds sur le compte principal de l'EPCC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor pour la régie de recette avec la seule habilitation d'y faire des dépôts, accordée au ou à la régisseur.e de recettes.

Abstentions: 0

Votes contre: 0

Votes pour: 15

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE 2 3 NOV. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président de l'E.P.C.C. Gérard Lambert-Motte